

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 juin 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-06-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de juin de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 270-2014.

Projet de règlement 270-2014

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier ledit règlement de zonage afin que soient autorisés les établissements de transbordement rail-route, sans rejet, production ou entreposage de matières dangereuses, dans la zone à dominance industrielle numéro 402 ;

Le projet de règlement n° 270-2014 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Aucune question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2014-06-195

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 02 juin 2014 avec la modification suivante:

REPORTER :

... L'item 16.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-196

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-06-197

LETTRE DE TOXICO-GÎTES.

Attendu que Toxicogîtes veut tenir, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, les 6, 7 et 8 juin 2014;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Toxicogîtes à tenir une activité de levée de fonds à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, **le 7 juin 2014, de 9h à 15h;**

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-198

INVITATION AU 11E TOURNOI DE GOLF INTER PAROISSIAL – RÉGION D’ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d’autoriser une dépense d’un montant de 88 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique St-André – Tournoi de Golf, pour la commandite d’un des 27 trous au prix de 100 \$ chacun, ainsi qu’un montant de 88 \$ afin de permettre l’inscription d’UNE (1) personne pour le golf, voiturette et souper;

Ce tournoi aura lieu le mercredi 23 juillet 2014, au Club de Golf Acton Vale.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-199

INVITATION À UN SOUPER SPECTACLE ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D’ACTON

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d’autoriser une dépense d’un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d’Acton pour l’achat de CINQ (5) billets au coût de 40,00 \$ chacun pour assister au « Souper spectacle» qui aura lieu le 5 juillet 2014, au parc Donald-Martin.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-06-200

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE LA NOUVELLE CONVENTION À INTERVENIR AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d’Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers;

Attendu qu’il y aura modification des frais de service 2014 et du Service de perception de comptes;

Attendu qu’il aurait lieu de résilier et remplacer la convention actuelle et signer une nouvelle convention;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière et le maire à signer la résiliation et le remplacement de la convention actuelle et signature d'une nouvelle convention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-201

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2014-03-107.

Attendu qu'il y a lieu de modifier la résolution portant le numéro 2014-03-107;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De **modifier** le paragraphe 6 de la résolution pour y lire :

- **1.50\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements locaux**
- **3.50\$ par enfant de 0 à 11 ans déplacements extérieurs**

Il faut corriger le '0 a 11 ans' par enfant de 6 à 11 ans. Les enfants de 0 à 5 ans ayant la gratuité des déplacements.

De **supprimer** le paragraphe 7 de la résolution, soit :

** Les enfants de 0 à 11 ans doivent obligatoirement être accompagnés par une personne responsable d'âge d'au moins 14 ans et qui est capable de prendre en charge la responsabilité de l'enfant. Dans tous les cas d'accompagnateur obligatoire, la place de l'accompagnateur est assurée dans le véhicule dès la réservation et l'accompagnateur n'a pas à défrayer le coût du passage. Le ratio par groupe d'enfants a été déterminé en fonction de ceux déjà en vigueur dans les garderies en milieu familial soit : 1 accompagnateur obligatoire pour 6 enfants ou 2 accompagnateurs obligatoires pour 9 enfants. Tout autre accompagnateur devra défrayer les coûts de ses déplacements qui seront en vigueur lors du déplacement;*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-202

RÉSOLUTION POUR MANDATER LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES (CHAPITRE C-19).

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire se prévaloir des dispositions de l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil mandate le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes* pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-203

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 270-2014.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^o projet de règlement n^o 270-2014 « Règlement modifiant le règlement de zonage n^o 069-2003 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-204

DEMANDE DE MONSIEUR SYLVAIN MESSIER.

Attendu qu'en date du 22 avril 2013 monsieur Sylvain Messier a signé une offre d'achat pour le lot 5 084 950, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 587, croissant Chevanelle à Acton Vale;

Attendu que l'offre d'achat signée par les parties contenait des conditions, tel que, l'acheteur ne peut pas vendre et/ou céder et/ ou aliéner les droits résultants de l'offre d'achat sans le consentement préalable et écrit de la Ville;

Attendu que monsieur Messier a envoyé un courriel à la Ville pour demander l'autorisation de mettre en vente ledit terrain;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Sylvain Messier à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 084 950, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 587, croissant Chevanelle à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire avant le 28 novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-205

ACCEPTATION DU BUDGET 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite à la lecture du budget 2014 soumis par l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter le budget 2014 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 9 156 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 9 156 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OMH d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-206

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR MS GESLAM.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 789.95 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à MS Geslam pour le renouvellement support pour virtual backup VMWare vShere, d'une durée de 36 mois, pour l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Rapport mensuel de la Cour municipale – final 2013 – avril 2014;
- b) Service d'inspection municipale et liste des permis émis.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-06-207

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 30-04-2014 au 26-05-2014	137 469.03 \$
• Paiements par AccèsD du 01-05-2014 au 31-05 - 2014	187 723.73 \$
• Salaires, REER, DAS pour le mois de mai 2014	114 768.04 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de mai 2014	134 855.35 \$
Grand Total	574 816.15 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-208

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Échelle salariale des sauveteurs et du coordonnateur aquatique »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 16.1 est reporté à une séance ultérieure.

...VARIA

Rs.2014-06-209

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de féliciter le nouveau député du comté de Johnson, Monsieur André Lamontagne pour sa victoire lors des élections provinciales du 07 avril dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-210

VOTE DE REMERCIEMENTS.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de remercier monsieur Yves-François Blanchet pour le travail qu'il a effectué dans pour la région.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-211

VOTE DE FÉLICITATIONS À MADAME PIERRETTE PROVOST.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Pierrette Provost pour l'obtention du titre de « Personnalité Bénévole de l'Année 2014 ». Ce titre souligne l'engagement bénévole de Madame Provost au sein de la communauté valoise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-212

VOTE DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR DU RELAIS POUR LA VIE.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu de féliciter les organisateurs, les bénévoles ainsi qu'à toute l'équipe du *Relais pour la vie* qui a tenu sa marche le 30 mai dernier au parc Donald Martin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-06-213

VOTE DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS.

Le maire Éric Charbonneau propose et il est unanimement résolu d'adresser ses plus sincères félicitations aux membres du comité organisateur du *Défi des Semelles d'Acton Vale*, ainsi qu'à tous les bénévoles, aux employés de la Ville qui ont participé activement à la réussite de cet événement. Félicitations également à monsieur Stéphane Chagnon d'avoir apporté l'idée de cet événement, grandement réussi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Christian Dion	<ul style="list-style-type: none">• Question concernant le point 5.6 de l'ordre du jour, vente du terrain du croissant Chevanelle.• Questions concernant les roulottes sur un terrain; qu'est-ce qui définit « en permanence »? Existe-t-il des droits acquis?
M. Antonin Richard	<ul style="list-style-type: none">• Apporte des commentaires concernant une fosse septique d'une résidence sur la rue Gauthier.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 20.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt minutes (20;20).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date